

Avis aux consommateurs du Québec – Déclaration concernant le projet de loi 29 (Québec) – Exclusion de garantie concernant la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation (article 39 de la Loi sur la protection du consommateur)

Conformément à l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, c. P-40.1, et aux articles 79.18 à 79.20 du Règlement d'application de la Loi sur la protection des consommateurs, RLRQ, c. P-40.1, r. 3, FRANKE et ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, assureurs, successeurs et ayants cause (collectivement, « FRANKE ») souhaitent informer les consommateurs québécois que nous ne garantissons pas la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation ou des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des biens fabriqués, importés, annoncés ou vendus par FRANKE, au sens de la loi.

Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que ces pièces, services ou informations ne sont pas disponibles. FRANKE reste déterminée à fournir un soutien de haute qualité à ses clients du Québec. Nous continuons à offrir des services de réparation conventionnels, des échanges de produits et/ou des pièces de rechange par l'intermédiaire de notre réseau de service agréé, sous réserve des conditions générales de notre garantie du fabricant.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [page d'assistance pour consommateurs](#) ou veuillez contacter notre service à la clientèle au (508) 358-5353. Nous sommes heureux de discuter des cas individuels et des options disponibles avec nos clients du Québec.

Notice for Québec Consumers – Statement regarding bill 29 (Quebec) – Warranty disclaimer regarding availability of spare parts, repair services, and information necessary for repair or maintenance (Section 39 of the Consumer Protection Act)

In accordance with Section 39 of the Consumer Protection Act, CQLR, c. P-40.1, and Sections 79.18 to 79.20 of the Regulation respecting the application of the Consumer Protection Act, CQLR, c. P-40.1, r. 3, FRANKE and its affiliates, subsidiaries, parent companies, insurers, successors, and assigns (collectively, "FRANKE") wish to inform Québec consumers that we do not guarantee the availability of replacement parts, repair services, or the information necessary for the maintenance or repair of goods manufactured, imported, advertised, or sold by FRANKE, within the meaning of the law.

However, this does not necessarily mean that such parts, services, or information are unavailable. FRANKE remains committed to providing high-quality support and service to our customers in Québec. We continue to offer conventional repair services, product exchanges, and/or replacement parts through our authorized service network, subject to the terms and conditions of our manufacturer's warranty.

For more information, please visit our customer [contact page](#) or contact our Customer Service team at (508) 358-5353. We are happy to discuss individual cases and available options with our Québec customers.